



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Mont-Blanc, présidée par Monsieur le maire Jean Simon Levert et tenue le 23 mars 2023, à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100 place de la Mairie.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jean Simon Levert, maire  
Monsieur Michel Bédard, conseiller  
Monsieur Alain Lauzon, conseiller  
Monsieur Guy Simard, conseiller  
Madame Carol Oster, conseillère

**SONT ABSENTS :** Madame Anne Létourneau, conseillère  
Monsieur André Brisson, conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Gilles Bélanger, directeur général  
Monsieur Matthieu Renaud, directeur général adjoint  
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance spéciale est ouverte à 19h00.

**RÉSOLUTION 12060-03-2023**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Période de questions portant essentiellement sur les points de l'ordre du jour
4. Avis de motion – règlement numéro 194-71-2023 amendant le règlement de zonage afin d'interdire l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale dans plusieurs zones
5. Fin d'emploi de l'employé numéro 61-0658
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT ESSENTIELLEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**AVIS DE MOTION 12061-03-2023**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 194-71-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011 AFIN D'INTERDIRE L'USAGE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS PLUSIEURS ZONES**

Monsieur le conseiller Alain Lauzon donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement portant le numéro 194-71-2023 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin d'interdire l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale dans plusieurs zones, soit :

Ca-707	Ha-706	Hb-755	Vc-534
Ca-710	Ha-708	Hb-782	Vc-536
Ca-712	Ha-709	Hb-784	Vc-540
Ca-724	Ha-716	Hb-785	Vc-544
Ca-725	Ha-717	Hb-790	Vc-548
Ca-740	Ha-727	Hc-718	Vc-554
Ca-741	Ha-730	Hc-722	Vc-556
Ca-752	Ha-736-1	Hc-728	Vc-558
Ca-759	Ha-736-2	Hc-732	Vc-562
Cv-733	Ha-739	Hc-757	Vc-566
Cv-738	Ha-742	Hc-776	Vc-568
Cv-751	Ha-744	Hc-789	Vc-570
Cv-771	Ha-746	Hc-792	Vc-572
Cv-774	Ha-748	Ht-711	Vc-584
Cv-777	Ha-749	Ht-734	Vc-586
Cv-778	Ha-756	Ht-770	Vr-302
Fc-512	Ha-768	Ht-772	Vr-304
Fc-514	Ha-769	I-745	Vr-308
Fc-516	Ha-775	I-760	Vr-310
Fc-522	Ha-783	I-763	Vr-402
Fc-526	Ha-786	I-780	Vr-404
Fc-538	Ha-788	P-735	Vr-502
Fc-580	Ha-791	Vc-406	Vr-504
Fc-582	Hb-737	Vc-510	Vr-508
Ha-700	Hb-743	Vc-518	Vr-560
Ha-702	Hb-747	Vc-520	Vr-715
Ha-704	Hb-750	Vc-528	Vv-564
Ha-705	Hb-754	Vc-532	

**RÉSOLUTION 12062-03-2023**

**FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 61-0658**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil, ont pris connaissance de la recommandation du directeur général de procéder au congédiement de l'employé numéro 61-0658 et qu'ils sont en accord avec cette recommandation.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Simard :

**DE METTRE FIN** au lien d'emploi de l'employé portant le numéro 61-0658 avec la Municipalité en date du 24 mars 2023. Les détails ayant mené à la présente décision sont prévus dans une lettre adressée à cet employé qui lui sera remise le 24 mars 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 12063-03-2023**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster de lever la présente séance spéciale à 19h40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

Jean Simon Levert  
Maire

Gilles Bélanger  
Directeur général et greffier-trésorier



**No de résolution  
ou annotation**

